

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Date de la convocation du conseil municipal : le 20 novembre 2024



**Présents :** M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, M. Alain CIEREN, Adjoints – Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Florence BURNEAU, Emmanuelle FOUASSON, M. David PELLETIER

**Excusés ayant donné procuration :** Mme Catherine COESLIER (donne pouvoir à M. Louis GIBIER), Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE), M. Patrick FRIOUX (donne pouvoir à M. Alain CIEREN)

**Absents :** M. Cyril PETRARU, M. Philippe MAURICE, M. Grégory DELAUNE, Mme Charène MARIE, Mme Myriam PRAUD

**Désigné secrétaire de séance :** M. Fabrice ROUSSEAU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	11	3	14	14	0	0

**DEL2024-046 - Affaires financières : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

Les membres du Conseil municipal sont invités à statuer sur les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables présentées par le Trésor Public.

Il est précisé que, malgré les nombreuses relances effectuées par le comptable public auprès des créanciers, ce dernier n'a pu procéder au recouvrement des impayés pour cause d'insolvabilité ou de tiers introuvable.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables telles que transmises par le Trésor Public pour un montant total de 371 euros.



DELIBERATION PUBLIEE

Le 29/11/2024

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 29/11/2024

Le Maire,  
Louis GIBIER

Le secrétaire de séance,  
M. Fabrice ROUSSEAU

